

CONSEIL MUNICIPAL : SEANCE DU 6 AVRIL 2012

COMPTE RENDU SOMMAIRE

Les Conseillers présents : M. POUGET-CHABROLLE, Maire - MM. SEPTIER et HAMON, adjoints – Mmes MOTTIN et BRUN – M. SETTI – Mme LIGER – M. FOULHOUX – Mme BERNARD.

Conseillère absente : Mme FAYOLLE.

1. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 2 MARS 2012.

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 2 Mars 2012, est approuvé à l'unanimité.

2. INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL :

Information du Conseil Municipal des décisions prises par le Maire dans le cadre de la délégation accordée par le conseil municipal (Article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales) :

- T1 droite : Départ de Loïc PELLET, le 29 Février 2012.
- T2 : Arrivée de Loïc PELLET, le 1^{er} Mars 2012.
- T1 droite : Arrivée de Sylvie PRUNIER, le 15 Mars 2012
- T4 : Départ de Josiane VIALATTE, au plus tard le 30 Juin 2012.

3. BUDGETS PRIMITIFS 2011 :

- Budget communal :

Dépenses de fonctionnement : 355 790.00 €	Ræettes de fonctionnement : 355 790.00 €
Dépenses d'investissement : 462 901.92 €	Recettes d'investissement 462 901.92 €
Dépenses totales : 818 691.92 €	Recettes totales : 818 691.92 €

- C.C.A.S. :

Dépenses de fonctionnement : 5 417.03 €	Recettes de fonctionnement 5 417.03 €
--	--

- Assainissement :

Dépenses de fonctionnement : 9 292.21 €	Ræettes de fonctionnement : 9 292.21 €
Dépenses d'investissement : 27 812.80 €	Recettes d'investissement : 27 812.80 €
Dépenses totales : 37 105.01 €	Recettes totales : 37 105.01 €

- Section d'Ailloux et autres :

Dépenses de fonctionnement : 24 717.23 €	Recettes de fonctionnement 24 717.23 €
---	---

- Section de la Fontanne-la Guesle :

Dépenses de fonctionnement : 10 100.00 €	Recettes de fonctionnement : 10 100.00 €
---	---

Le Conseil Municipal, après examen, vote le budget général, avec 6 voix pour et 3 abstentions (Mmes BERNARD et LIGER et M. SEPTIER, ayants-droit de sections).

Le Conseil vote à l'unanimité les budgets annexes (C.C.A.S., assainissement, section d'Ailloux et autres, et section de la Fontanne-la Guesle).

4.VOTE DES TAUX DES IMPOTS LOCAUX :

Le Conseil décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes communales pour 2012.

- Taxe d'habitation : 3.80% x 506 600 (base attendue) = 19 251
 - Taxe foncière bâti : 5.37% x 310 200 (base attendue) = 16 658
 - Taxe foncière non bâti : 39.91% x 71 700 (base attendue) = 28 615
- Total : 64 524 €**

5. FIXATION DE LA REDEVANCE ANNUELLE D'ASSAINISSEMENT 2012 :

Monsieur le Maire propose, après estimation du coût de fonctionnement annuel, de fixer cette redevance à 59 €. La redevance pour modernisation des réseaux de collecte, que la Commune reverse à l'Agence de l'eau, s'élève pour 2012 à 13 €. Le total représentera 72 € à la charge de chaque usager.

6. APPROBATION DE LA CONVENTION D'ECLAIRAGE PUBLIC LE BUISSON :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu de prévoir la réalisation des travaux d'éclairage public au Buisson, suite à l'enfouissement du réseau électrique basse tension qui va être réalisé.

L'estimation des dépenses s'élève à **14 000.00 € H.T.** Le SIEG prend en charge la réalisation de ces travaux en les finançant dans la proportion de 50 % du montant H.T. et en demandant à la Commune un fonds de concours égal à 50 % de ce montant, auquel s'ajoute l'intégralité du montant T.T.C. de l'éco-tax, soit **7 001.82 €.**

7. AUTORISATION DU MAIRE A DEPOSER UN PERMIS DE CONSTRUIRE POUR LES TRAVAUX DE L'EGLISE :

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à déposer un permis de construire au nom de la Commune d'Auzelles, concernant les travaux de restauration de l'église.

8. CONTENTIEUX DEVANT LE TRIBUNAL ADMINISTRATIF - AUTORISATION DU MAIRE A ESTER EN JUSTICE :

Par lettre en date du 27 Mars 2012, Monsieur le Greffier en Chef du Tribunal Administratif de Clermont-ferrand a notifié à la Commune, la requête présentée par Monsieur Claude MULLER domicilié au Mayet, commune de Saint Gervais d'Auvergne, propriétaire d'une résidence secondaire au Buisson, commune d'Auzelles.

Cette requête vise l'annulation de la décision implicite de refus, en date du 25 Novembre 2011, par laquelle le Maire a refusé de réaliser ou faire réaliser par monsieur PIOTET, sur le chemin devant chez lui, des travaux d'entretien et de voirie (présence de bouses de vaches).

Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à ester en justice auprès du tribunal administratif de Clermont-Ferrand, dans la requête n° 1200542-1 et désigne Maître Jean MICHEL pour défendre les intérêts de la Commune dans cette instance.

9. DIVERS :

BUREAU DE VOTE 1^{er} TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 22 AVRIL 2012

8H à 11H30 : Mme BERNARD - Mme FAYOLLE – M. HAMON

11H30 à 15H : Mme LIGER – Mme MOINARD – M. SEPTIER

15H à 18H : Mme BRUN - M. MOTTIN – M. FOULHOUX

BUREAU DE VOTE 2^{ème} TOUR DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES : 6 MAI 2012

8H à 11H30 : Mme BERNARD - Mme FAYOLLE – Mme MOTTIN

11H30 à 15H : Mme LIGER – M. HAMON – M. SEPTIER

15H à 18H : Mme BRUN - M. FOULHOUX – M. SETTI

Toutes les matières à soumettre à la délibération du Conseil Municipal étant épuisées, la séance est levée à 21 heures.

Affiché à la porte de la Mairie, le 12 Avril 2012.

Le Maire,

Paul POUGET-CHABROLLE.